

# Tiers-Lieu culturel Le Moulin - Médiathèque

## Concours photo 2023 « ÉMOTION(S) »

### Règlement

La Moulin de Roques organise un concours photographique amateur.  
**Thème choisi : ÉMOTION(S)**

#### Règles :

- ♣ La participation à cette exposition est gratuite, elle est ouverte à toutes et à tous.
- ♣ Chaque participant devra être l'auteur du cliché, qui sera libre de tout droit artistique ou autre. Les concurrents s'engagent à garantir le Tiers-Lieu culturel Le Moulin et la municipalité de Roques contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par les ayant droits éventuels.
- ♣ Les participants sont divisés en 3 catégories : Enfants (moins de 11 ans au 01/04/2023), Jeunes (moins de 18 ans à cette date) et Adultes.
- ♣ Chaque catégorie comporte 2 prix : Prix du Jury et Prix du Public.
- ♣ Le dépôt des photos aura lieu du 1<sup>er</sup> février au 25 mars 2023 au Moulin, par support numérique ou par courriel ([mediatheque@mairie-roques.com](mailto:mediatheque@mairie-roques.com)).
- ♣ Les photos argentiques sont acceptées dans la mesure où elles sont développées en format compris entre 15x21 cm et 20x30 cm.
- ♣ Les photos numériques devront être au format JPG et d'au moins 2 Méga pixels (pour permettre un développement format A4), couleur ou noir et blanc.
- ♣ Le tirage sur papier brillant au format A4 et l'encadrement seront réalisés par les soins de la Médiathèque.

- ✧ Chaque photo devra être accompagnée du nom et des coordonnées (téléphone, adresse électronique, date de naissance) de son auteur.
- ✧ Chaque photo pourra ou non comporter un titre.
- ✧ Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, portant atteinte à la dignité humaine, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.
- ✧ Les photos prises par les participants restent leur propriété. Toutefois, ils autorisent la municipalité de Roques et le Tiers-Lieu culturel Le Moulin à les utiliser pour reproduction et diffusion publiques non commerciales dans leur communication papier ou électronique. Ils seront systématiquement informés en cas d'utilisation, et leur anonymat préservé sur simple demande.
- ✧ L'exposition des photos à la médiathèque se fera du samedi 1er au samedi 29 avril 2023. Durant cette période (jusqu'au vendredi 28 avril à 18h30), le public pourra voter pour sa photo favorite dans chaque catégorie.
- ✧ Un jury composé d'au moins 3 personnes déterminera les vainqueurs du prix Jury, de manière anonyme, selon les critères suivants :
  - Adéquation au thème
  - Qualité technique
  - Composition
  - Originalité
- ✧ La remise des prix aura lieu le samedi 29 avril à 11h00 au Moulin.
- ✧ A la fin de la période d'exposition, chaque exposant pourra récupérer son épreuve non encadrée auprès du personnel de la médiathèque.
- ✧ Toute participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.